



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Contrôle des finances publiques du Canada sur fond d'incertitude économique

Recommandations en vue du dépôt du budget 2023-2024 du gouvernement du Canada
.....

Mémoire présenté à l'honorable Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances du Canada

8 février 2023

Table des matières

Préambule.....	3
Contexte	3
Introduction.....	3
1. Agilité et prudence devant l’incertitude économique	5
2. Devoir d’efficacité dans les services publics rendus	6
3. Accélération de l’innovation et soutien aux entreprises dans le cadre du virage vert.....	7
4. Dynamisation du commerce intérieur et intensification des échanges commerciaux internationaux.....	9
5. Soutien à la relance des centres-villes et investissements dans les infrastructures stratégiques.....	10
Conclusion	12
Synthèse des recommandations	13

Préambule

Forte d'un réseau de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après « la Chambre ») agit sur trois fronts : elle porte la voix du milieu des affaires de la métropole, offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés et mène des initiatives d'impact pour renforcer l'environnement d'affaires. Depuis 200 ans, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses experts Acclr, la Chambre vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

Contexte

Ce mémoire présente les recommandations de la Chambre en vue du dépôt du budget 2023-2024 du gouvernement du Canada. Comme chaque année, la Chambre porte la voix du milieu des affaires du Grand Montréal auprès du gouvernement fédéral alors que celui-ci élabore le budget qui dictera la gestion des finances publiques du pays.

Introduction

1. L'économie mondiale, tout comme celle du Canada, a été mise à rude épreuve lors de la dernière année. Les chaînes d'approvisionnement ne sont toujours pas rétablies, alors que l'application de la politique zéro COVID jusqu'à la fin de l'année 2022 en Chine a eu des répercussions sur la fluidité des échanges commerciaux internationaux et la croissance économique mondiale.
2. Les tensions géopolitiques causées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les relations difficiles avec la Chine, qui se traduisent par des pressions importantes, notamment sur les marchés mondiaux de l'alimentation et de l'énergie, ajoutent une large part d'incertitude aux échanges commerciaux.
3. La hausse marquée de l'inflation amène les banques centrales à augmenter leurs taux directeurs. Depuis la fin de 2021, le Fonds monétaire international (FMI) ne cesse de réviser à la baisse ses prévisions de croissance à l'échelle planétaire.
4. Le ralentissement économique en cours se traduira par une récession pour un tiers de l'économie mondiale, toujours selon le FMI.
5. Le défi pour le gouvernement canadien est donc de préparer un budget prudent qui ne soit pas inflationniste, mais qui contribuera à soutenir l'économie du pays durant une année marquée par une bonne dose d'incertitude. La politique fiscale canadienne se doit d'être alignée avec la politique monétaire de la Banque du Canada, qui tente de ramener l'inflation à l'intérieur des cibles traditionnelles.
6. Le milieu des affaires demande au gouvernement du Canada de considérer les priorités suivantes : apporter des solutions à la pénurie de main-d'œuvre, financer le virage vert des entreprises, stimuler le commerce intérieur pour un marché national plus fort et investir dans des projets d'infrastructure porteurs.
7. La Chambre est aussi d'avis que l'appareil gouvernemental fédéral doit entreprendre une démarche de fond pour gagner en efficacité.

Ralentiement économique sur fond d'inflation

L'économie mondiale vit une décélération de plus en plus prononcée. De fait, nous passons d'une croissance de 6 % en 2021¹ vers une croissance estimée à 2,9 %² en 2023. L'économie canadienne s'inscrit quant à elle dans cette tendance, avec des projections de croissance anémiques, voire négatives, pour l'année 2023. Dans son Énoncé économique de l'automne de 2022, le gouvernement a mis de l'avant deux scénarios : un de référence, dans lequel la croissance est projetée à 0,7 %, et un plus pessimiste, à -0,9 % pour l'année 2023³.

La trajectoire que prendra l'inflation aura une incidence directe sur la croissance économique canadienne. Une inflation tenace sera l'élément déterminant de la hausse et du maintien d'un taux directeur plus élevé, et amplifiera donc le ralentiement de l'activité économique. La Banque du Canada a augmenté le taux directeur de 400 points de base cette année. Cette hausse, de surcroît rapide, aura des effets latents sur l'économie au pays. Cette situation particulière exigera du doigté et une certaine prudence, mais également de la flexibilité de la part du gouvernement fédéral.

Sur le plan canadien, les pressions inflationnistes ont significativement affecté les entreprises et les ménages en 2022. L'un des nombreux effets de l'inflation pour les entreprises est l'augmentation du coût des intrants, notamment en raison des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et de la hausse du prix des matières premières. Pour les ménages, l'inflation se traduit principalement par une hausse du coût de la vie, avec un impact particulièrement exacerbé pour les personnes à plus faible revenu. En effet, en novembre 2022, on enregistrait au Canada une augmentation de 6,8 % l'Indice des prix à la consommation (IPC) sur 12 mois⁴. L'IPC s'était accru sur une base annuelle moyenne à 3,2 % en 2022⁵. Bien que l'inflation semble se stabiliser, cet enjeu demeure un défi important, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers.

La robustesse de l'économie du Québec et du Grand Montréal

Avant la pandémie, la région métropolitaine connaissait un momentum économique très favorable. La pandémie n'aura su que démontrer la résilience de nos entreprises devant des conditions sanitaires variables. Leur aplomb, ainsi que les mesures de soutien des différents paliers de gouvernement, ont contribué à la relance forte de l'économie de la métropole, qui est sortie de la crise rapidement. Nous nous trouvons désormais dans une période de ralentiement économique, mais nous pouvons compter sur une économie aux fondements robustes, entre autres grâce aux décisions judicieuses des dernières années.

À ce titre, les entreprises du Grand Montréal investissent et réussissent à augmenter leur productivité. De plus, elles continuent de se démarquer sur la scène internationale, soit en acquérant des concurrents ou en prenant de l'expansion dans de nouveaux marchés. Également, la région métropolitaine attire plus que jamais les investissements directs étrangers et se positionne en tête de plusieurs secteurs clés, dont l'intelligence artificielle, les jeux vidéo, l'aérospatiale ou encore les sciences de la vie et les technologies de la santé. La décision de Moderna d'établir son usine de production de vaccins dans le Grand Montréal démontre que la métropole dispose de tous les atouts pour attirer de grosses pointures dans les secteurs d'avenir.

Cependant, le Grand Montréal doit également composer avec plusieurs défis. La pénurie de main-d'œuvre reste un frein majeur pour les entreprises. Le Québec est la deuxième province canadienne avec le plus

¹ Fonds monétaire international, *World Economic Outlook : Countering the cost-of-living crisis*, octobre 2022, [en ligne], [World Economic Outlook, October 2022: Countering the Cost-of-Living Crisis \(imf.org\)](#).

² *Ibid.*

³ Gouvernement du Canada, *Énoncé économique de l'automne 2022*, novembre 2022, [en ligne], [FES-EEA-2022-fr.pdf \(canada.ca\)](#).

⁴ Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation, novembre 2022*, décembre 2022, [en ligne], [Le Quotidien – Indice des prix à la consommation, novembre 2022 \(statcan.gc.ca\)](#).

⁵ Statistique Canada, *Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2021*, janvier 2022, [en ligne], [Le Quotidien – Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2021 \(statcan.gc.ca\)](#).

haut taux d'emplois disponibles, derrière la Colombie-Britannique⁶. Nos entreprises doivent donc composer avec une pression sur les salaires ainsi que des pertes de contrats, ce qui limite leur croissance. L'efficacité des services du gouvernement du Canada en matière d'immigration, en collaboration avec le gouvernement du Québec, est l'une des solutions pour alléger les effets de la pénurie de la main-d'œuvre en veillant à garantir des délais de traitement raisonnables.

Priorités pour le budget 2023-2024

C'est dans ce contexte que la Chambre présente les priorités qui devraient aiguiller l'élaboration du prochain budget fédéral.

- 1) Agilité et prudence devant l'incertitude économique
- 2) Devoir d'efficacité dans les services publics rendus
- 3) Accélération de l'innovation et soutien aux entreprises dans le cadre du virage vert
- 4) Dynamisation du commerce intérieur et intensification des échanges commerciaux internationaux
- 5) Soutien à la relance des centres-villes et investissements dans les infrastructures stratégiques

1. Agilité et prudence devant l'incertitude économique

Les perspectives de croissance économique se sont affaiblies depuis le dernier budget fédéral, et ce, pour plusieurs raisons décrites précédemment. De plus, la pandémie et les programmes d'aide aux entreprises et aux particuliers, qui étaient nécessaires, mais très coûteux, ont créé une forte pression sur les finances publiques. Ainsi, le scénario privilégié par le ministère des Finances prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2027-2028, avec un surplus de 4,5 milliards pour cette période⁷. La Chambre a salué l'engagement de la ministre Freeland dans une trajectoire de retour à l'équilibre, qui est de nature à rassurer les dirigeants d'entreprises et les décideurs.

Nous avons également pris note que le gouvernement prévoit, dans son énoncé économique de 2022, de réduire graduellement le ratio dette/PIB en deçà de 40 % d'ici 2027, pour l'amener à 38,9 %⁸. La gestion du poids de la dette constitue un élément essentiel de la santé des finances publiques. À ce titre, le Canada continue d'avoir le ratio dette/PIB le plus faible du G7⁹. Cette réduction en deçà de 40 % était une demande de la Chambre. Nous saluons donc cet engagement du gouvernement fédéral.

Le risque d'une récession relativement peu profonde au cours de l'exercice budgétaire 2023-2024 demeure élevé. À ce titre, le taux de fermeture d'entreprises a continué d'augmenter au cours des derniers mois. Certes, plusieurs de ces entreprises ont bénéficié d'aides gouvernementales lors de la pandémie et ont ainsi pu prolonger leurs activités. Certaines d'entre elles doivent maintenant mettre la clé dans la porte, ce qui fait partie du cycle naturel des affaires.

Dans ce contexte, la Chambre invite le gouvernement fédéral à faire preuve de prudence dans la gestion des finances publiques et à réserver des sommes qui seraient investies pour stimuler la croissance économique en cas de récession, notamment pour investir dans les infrastructures et soutenir les entreprises dans leurs investissements.

⁶ Statistique Canada, *Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées*, décembre 2022, [en ligne], [Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées \(statcan.gc.ca\)](#).

⁷ Gouvernement du Canada, *Énoncé économique de l'automne 2022*, novembre 2022, [en ligne], [FES-EEA-2022-fr.pdf \(canada.ca\)](#).

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

En parallèle, la Chambre reconnaît que l'inflation persiste et que le ralentissement affecte asymétriquement les Canadiens. Nous appuyons donc les initiatives ciblées qui visent à soutenir les ménages à plus faible revenu, comme celles annoncées dans l'Énoncé économique de 2022.

Recommandation n° 1 : Faire preuve de prudence dans la gestion des finances publiques en contexte de ralentissement et d'incertitude économiques en :

- maintenant la trajectoire vers l'équilibre budgétaire en 2027-2028;
- réservant une marge de manœuvre pour soutenir les entreprises et les particuliers selon l'ampleur du ralentissement, afin de stimuler la reprise économique.

2. Devoir d'efficacité dans les services publics rendus

Accroître l'efficacité de l'appareil gouvernemental

Les services publics rendus par le gouvernement, aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers, sont essentiels au bon fonctionnement de l'économie. C'est pourquoi le milieu des affaires a des attentes élevées en ce qui concerne l'efficacité de ces services. Dans un cadre budgétaire rigoureux, il ne s'agit pas uniquement d'allouer les ressources adéquates à un service ou à un produit. Il faut aussi s'assurer que celles-ci sont dépensées selon un cadre de gestion tout aussi adéquat. On constate que cela n'a pas été le cas dans plusieurs dossiers au cours des dernières années.

Lancé en 2016, le système Phénix avait comme mission d'être le point d'ancrage de plusieurs systèmes de rémunération jugés obsolètes. Or, depuis quelques années, le système de paie fédéral fait régulièrement les manchettes pour différentes raisons. Encore à ce jour, 28 % des fonctionnaires fédéraux rapportent des erreurs dans leur paie¹⁰. Six ans après son lancement, les bénéfices liés à ce système se font toujours attendre, et ce, aux frais des contribuables. Jusqu'à maintenant, les différentes erreurs du système Phénix auraient coûté 2,1 milliards de dollars au gouvernement canadien¹¹.

Durant la dernière année, des enjeux sont apparus autour de l'obtention et du renouvellement des passeports. Plus récemment, de nombreux retards ont été observés dans le traitement de dossiers de pensions de jeunes retraités. Pourtant, le nombre de nouvelles demandes adressées à la Sécurité de la vieillesse a diminué de 2015-2016 à 2021-2022, tandis que le nombre d'employés a augmenté de 58 % pendant la même période¹². C'est donc dire qu'avec une augmentation des ressources et une diminution des services à donner à la population, le rendement de la Sécurité de la vieillesse s'est affaibli. Il s'agit donc non pas d'épisodes isolés, mais d'un enjeu vraisemblablement systémique qui nécessite toute l'attention du gouvernement.

Recommandation n° 2 : Allouer les sommes nécessaires afin d'accroître l'efficacité des services gouvernementaux et surveiller de près le décaissement des sommes déjà octroyées à cette fin.

Améliorer les processus de traitement des dossiers d'immigration

La pénurie de main-d'œuvre est l'une des principales préoccupations des employeurs à l'échelle du pays, et également de la métropole. Cette pénurie constitue le plus grand frein à la croissance des entreprises. Ces dernières font face à des pressions constantes sur les salaires (près de 72 %) et doivent revoir leurs modèles d'affaires, sans compter que beaucoup d'entre elles (58 %) perdent des contrats, puisqu'elles n'ont

¹⁰ Radio-Canada, « Plus de 500M\$ de trop-payés avec le système Phénix n'ont pas été recouverts », octobre 2022, [en ligne], [Plus de 500 M\\$ de trop-payés avec le système Phénix n'ont pas été recouverts | Phénix : un système de paie qui bat de l'aile | Radio-Canada.ca](https://www.radio-canada.ca/plus/500M-de-trop-payes-avec-le-systeme-phenix-n-ont-pas-ete-recouverts).

¹¹ *Ibid.*

¹² *La Presse*, « Ça ne tourne pas rond à Ottawa », novembre 2022, [en ligne], <https://www.lapresse.ca/affaires/finances-personnelles/2022-11-12/pensions-de-vieillesse/ca-ne-tourne-pas-rond-a-ottawa.php>.

pas les ressources nécessaires¹³. Bien sûr, la Chambre estime que l'immigration est l'une des solutions pour pallier la pénurie de main-d'œuvre qui touche nos entrepreneurs et plus globalement notre économie. En la matière, l'un des principaux leviers dont dispose le gouvernement fédéral pour faire face à cette pénurie est celui des processus d'immigration, qui doivent être exemplaires.

L'efficacité de l'appareil gouvernemental est essentielle pour les entreprises qui embauchent des travailleurs issus de l'immigration. À l'heure actuelle, on compte en moyenne 19 mois pour le traitement d'une résidence permanente pour un travailleur qualifié¹⁴.

En ce sens, le gouvernement fédéral a fait plusieurs annonces au cours de la dernière année afin de remédier à la situation. Nous avons, en marge de l'énoncé économique du 3 novembre dernier, salué l'importance des budgets alloués pour améliorer le traitement des demandes. Néanmoins, le milieu des affaires s'attend à des résultats concrets, soit une amélioration notable dans l'efficacité et une agilité réglementaire exemplaire. Malgré l'amélioration des délais de traitement observée au cours des derniers mois, les normes de service ne sont toujours pas respectées.

Qui plus est, le gouvernement fédéral a établi des cibles ambitieuses en matière d'immigration pour les prochaines années. Il sera primordial d'allouer les ressources nécessaires afin d'éviter un engorgement du système dans les années à venir – une situation qui nuirait aux entreprises.

Finalement, nous demandons au gouvernement fédéral de participer à l'accroissement de la capacité d'intégration des immigrants, de concert avec les gouvernements provinciaux.

Recommandation n° 3 : Doter Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada des ressources financières nécessaires pour réduire les arriérés des demandes et accélérer le traitement pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

3. Accélération de l'innovation et soutien aux entreprises dans le cadre du virage vert

L'économie et les entreprises du Québec sont présentement en rattrapage en matière de productivité et d'innovation. Il s'agit d'une préoccupation de longue date de la Chambre, qui invite année après année à la poursuite et à l'intensification des mesures de soutien à l'amélioration de la productivité de nos entreprises.

À ce titre, nous saluons les mesures qu'a prises le gouvernement pour pallier cet enjeu, dont la confirmation de la création de l'Agence canadienne d'innovation et d'investissement annoncée dans le budget de 2022, avec un financement de 1 milliard dollars sur cinq ans. Comme le stipule l'énoncé du 3 novembre dernier, cette agence aura comme objectif d'aider les entreprises canadiennes nouvelles et établies à innover et à commercialiser leur recherche. Il s'agit assurément d'une annonce positive.

Nous saluons aussi la création du Fonds de croissance du Canada, qui aura comme mission d'investir dans le but d'attirer des investissements privés pour une économie carboneutre. Voilà une autre bonne nouvelle.

Le financement du virage vert et de l'innovation se fait à différents paliers gouvernementaux. La connaissance des programmes et l'accompagnement des entreprises resteront un enjeu à surmonter. À cet égard, les acteurs de terrain sont des ressources importantes afin de tirer parti des ressources mises de l'avant pour les entreprises.

¹³ CCMM, *Élections du Québec 2022 : priorités du milieu des affaires de la métropole*, août 2022, [en ligne], [Élections du Québec 2022 : la Chambre présente 12 demandes prioritaires pour les entreprises du Grand Montréal | CCMM](#).

¹⁴ Gouvernement du Canada, *Vérifier les délais de traitement*, décembre 2022. [en ligne], [Vérifier les délais de traitement – Canada.ca](#).

Accélérer le virage vert

De plus en plus de pays visent l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Cette cible nécessitera la participation des différents ordres de gouvernement et des entreprises ainsi que beaucoup de capital. Selon des chercheurs de l'Université de Princeton, les États-Unis devront investir l'équivalent de 11 % de leur PIB d'ici 2030 afin de réaliser l'objectif de la carboneutralité¹⁵. Pour sa part, la Commission européenne prévoit que l'équivalent de plus de 25 % de son PIB sera nécessaire à l'atteinte de cette cible¹⁶.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et de nombreuses mesures ont déjà été annoncées afin de décarboner l'économie. Dans le cadre du budget de l'an dernier, la Chambre a pris note des investissements massifs visant à accélérer la transition énergétique en appuyant l'électrification des transports et la filière batterie, les métaux critiques ainsi que les technologies propres. Nous saluons aussi le plan d'action pour accélérer la transition verte des PME de la ministre des Sports et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions de Québec. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction afin de répondre aux besoins importants de nos entreprises.

Les entreprises du Grand Montréal demandent de l'accompagnement pour réussir le virage vert

Les changements climatiques sont une grande source de préoccupation pour les entreprises. À ce titre, la Chambre a sondé la communauté d'affaires sur le niveau d'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux stratégies des entreprises. La majorité des entreprises (63 %) ont intégré des critères ESG dans leurs politiques et exercices de planification stratégique. Pour la forte majorité des répondants (76 %), le pilier le plus important à intégrer au cours des prochaines années est celui de l'environnement, ce qui témoigne de l'urgence d'agir en matière de changements climatiques¹⁷.

Afin de bien intégrer des considérations ESG, les entreprises en milieu urbain font face à certains défis. Dans les faits, 88 % de nos répondants considèrent que des défis entravent le développement d'une stratégie ESG. Les défis qui prédominent concernent les ressources financières (38 %), les outils de suivi et de sélection d'indicateurs (38 %) et la mise en œuvre et l'évaluation de la performance de l'entreprise (36 %).

Le constat est clair : tous les secteurs doivent contribuer à la réduction des GES et les sommes qui devront être consacrées à l'atteinte de cet objectif seront importantes. Cependant, les enjeux sont multiples et l'accompagnement des entreprises dans ce virage sera un élément déterminant. À ce titre, la Chambre a défini cinq axes d'intervention précis pour les entreprises en milieu urbain :

- les chaînes d'approvisionnement et le transport de marchandises durable et local;
- la réduction des GES et les gains d'efficacité énergétique;
- les nouveaux modèles d'affaires et les technologies innovantes;
- l'intégration à l'économie circulaire;
- la redéfinition des valeurs de l'entreprise en fonction de ses impacts environnementaux et sociaux (ESG).

Le message des entreprises du Grand Montréal est clair : elles veulent intégrer les critères ESG dans leur stratégie d'affaires en mettant à l'avant-plan l'environnement. Cependant, elles ont besoin d'accompagnement et de ressources supplémentaires pour entreprendre et accélérer ce virage. À ce niveau, les PME accusent un retard sur les grandes entreprises par manque de ressources, de financement et d'accompagnement. Elles doivent donc être au cœur des mesures du gouvernement fédéral.

¹⁵ *Le Soleil*, « Croissance économique et transition écologique : inséparables? », février 2022, [en ligne], [Croissance économique et transition écologique: inséparables? | Points de vue | Opinions | Le Soleil - Québec](#).

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Sondage CCMM, du 20 avril au 2 mai 2022 (268 répondants).

Le déploiement de tels programmes à grande échelle représente certes un défi, mais un défi que nous devons prendre à bras-le-corps afin d'assurer l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Selon un sondage réalisé par la Chambre, 93 %¹⁸ des répondants sont préoccupés par la capacité des gouvernements d'atteindre leurs cibles en matière de développement durable. Cette donnée démontre l'importance de déployer une stratégie adéquate pour soutenir les efforts des entreprises en vue de la transition écologique. À cet égard, la Chambre est déjà prestataire de services aux PME et agit comme plateforme pour des services gouvernementaux. Elle est donc prête à collaborer avec le gouvernement afin d'accompagner les entreprises en milieu urbain, notamment les PME, pour les aider à entamer et à réussir leur virage vert.

Recommandation n° 4 : Financer une stratégie gouvernementale ambitieuse visant à appuyer les entreprises de tous les secteurs, et particulièrement les PME, dans leur virage vert, en collaboration avec les organismes terrain.

4. Dynamisation du commerce intérieur et intensification des échanges commerciaux internationaux

Dynamiser le commerce intérieur

Le Canada doit une grande partie de son activité économique à ses échanges avec ses partenaires internationaux. En revanche, la pandémie a démontré les failles que représente la dépendance du Canada aux marchés extérieurs et à l'importation de certains produits d'importance stratégique. Rappelons que chaque année, c'est l'équivalent de 80 milliards de dollars qui sont perdus en raison des barrières commerciales intérieures¹⁹.

L'Accord de libre-échange (ALEC) signé en 2017, qui remplaçait l'Accord sur le commerce intérieur de 1995, était certainement un pas dans la bonne direction. L'annonce du Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur est également accueillie positivement par la communauté d'affaires du Grand Montréal. Le Plan d'action doit maintenant être mis en branle rapidement et les sommes prévues au budget 2021 doivent être décaissées selon les prévisions.

Le gouvernement fédéral doit continuer d'exercer un leadership dans la promotion des échanges et dans le soutien aux initiatives interprovinciales. De concert avec les chambres de commerce des autres métropoles du Canada, la Chambre participe à l'atteinte de cet objectif et compte sur l'obtention de résultats concrets au cours des prochains mois.

Recommandation n° 5 : Financer des initiatives d'accélération du commerce intérieur canadien, notamment par le soutien à des missions commerciales et à des événements de développement d'affaires partout au pays.

Promouvoir les avantages de l'utilisation des accords de libre-échange

Le commerce extérieur représente une large partie du PIB du Canada. En effet, les échanges de biens et de services canadiens ont représenté 61,4 % du PIB du pays en 2021 et soutiennent plus d'un emploi sur six²⁰. En outre, 71 % des exportations canadiennes ont pris la direction des États-Unis en 2021²¹.

La diversification de nos échanges commerciaux reste donc une priorité. À ce titre, nous avons salué l'annonce de la Stratégie du Canada pour l'Indo-Pacifique. L'Indo-Pacifique est une région économique importante et cette stratégie était nécessaire.

¹⁸ Sondage CCMM, du 22 novembre au 13 décembre 2022 (323 répondants).

¹⁹ CCMM, *La fracturation du marché canadien ralentit sa reprise économique, selon des dirigeants d'entreprise*, août 2020, [en ligne], [La fracturation du marché canadien ralentit sa reprise économique, selon des dirigeants d'entreprise \(cmm.ca\)](https://www.cmm.ca).

²⁰ Gouvernement du Canada, *Le point sur le commerce 2022*, [en ligne], [sot-2022-fra.pdf \(international.gc.ca\)](https://www.international.gc.ca/sot-2022-fra.pdf).

²¹ *Ibid.*

En période de ralentissement économique, les entrepreneurs désireux d'exporter doivent saisir les avantages que leur offrent les accords de libre-échange (ALE) afin d'être plus concurrentiels sur les marchés extérieurs. Il faut intensifier la promotion de l'utilisation des ALE auprès des entrepreneurs, notamment ceux qui exportent déjà. En ce sens, il y a encore du chemin à faire.

Le rapport *Le point sur le commerce 2021* avance que certains exportateurs canadiens ne sont pas conscientisés aux bienfaits des accords de libre-échange²². En effet, le taux d'utilisation des préférences (PUR) varie grandement en fonction des ALE, mais également des pays signataires d'un ALE ainsi que du secteur d'activité en question. Par exemple, le PUR des importations canadiennes en provenance des États-Unis dans le cadre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) a atteint 82,9 % en 2021, comparativement au PUR des exportations canadiennes vers les États-Unis, qui a atteint 62,5 % la même année²³. Il s'agit d'une disparité notable.

Il existe également des disparités sectorielles. Par exemple, les PUR des exportations canadiennes d'automobiles et de pièces détachées vers les pays signataires de l'Accord économique et commercial global (AECG) variaient de 7,3 % pour la Finlande à 53,8 % pour l'Allemagne en 2020²⁴.

La Chambre est d'avis qu'en période de ralentissement économique, des efforts menant à des résultats à court terme doivent être faits. En effet, l'internationalisation de nos entreprises revêt une importance particulière dans un contexte de contraction de la consommation des particuliers. Les ALE sont des textes complexes et les PME n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour bien les analyser et ainsi en comprendre les avantages et les utiliser. À cet égard, les organismes terrain disposent d'une expertise unique en matière d'accompagnement et de prestation de services, ce qui leur permet de servir de relais auprès du tissu économique local. En la matière, la Chambre garde le cap et réitère l'importance de l'internationalisation.

Recommandation n° 6 : Déployer des sommes afin d'intensifier les efforts de promotion des avantages des ALE auprès des PME, notamment au moyen de programmes d'aide et d'outils destinés aux entrepreneurs.

5. Soutien à la relance des centres-villes et investissements dans les infrastructures stratégiques

Soutenir une relance forte et pérenne des centres-villes

Les centres-villes ont été particulièrement affectés par la pandémie. Cette crise a eu des répercussions sur l'organisation du travail et sur la présence des travailleurs au centre-ville, au détriment de la vitalité de ce dernier. En octobre dernier, nous avons dévoilé les résultats de notre sondage sur la situation au centre-ville de Montréal. Dans ce sondage, nous avons observé que 81 % des travailleurs sont de retour au bureau au moins une fois par semaine, comparativement à 47 % il y a un an²⁵. En effet, la vitalité des artères commerciales des centres-villes dépend de la présence des travailleurs et des visiteurs. Le retour au bureau des fonctionnaires fédéraux en mode hybride est également accueilli favorablement par le milieu des affaires et aura un impact positif sur la vitalité de cette zone stratégique. En somme, la trajectoire est positive, mais nous sommes toujours loin du niveau prépandémique.

La Chambre demande que les centres-villes des métropoles soient considérés comme des secteurs économiques ayant besoin d'une stratégie et de mesures précises pour favoriser leur développement. Les centres-villes ont besoin d'actions concrètes dans le but de garantir leur développement économique et leur

²² Gouvernement du Canada, *Le point sur le commerce 2021*, [en ligne], [PSC-FRA.pdf \(international.gc.ca\)](#).

²³ Gouvernement du Canada, *Le point sur le commerce 2022*, [en ligne], [sot-2022-fra.pdf \(international.gc.ca\)](#).

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Sondage CCMM, du 12 au 23 septembre 2022 (609 répondants).

rôle stratégique dans l'économie canadienne. L'établissement d'une stratégie nationale pour les centres-villes serait un message fort sur l'importance de ces zones pour l'économie canadienne.

Recommandation n° 7 : Financer la mise sur pied d'une stratégie fédérale pour les centres-villes des métropoles canadiennes.

Pérenniser le financement du transport en commun

La mobilité est un facteur déterminant de la performance économique de la métropole. Le transport collectif constitue un élément important de la mobilité ainsi qu'un moteur de l'atteinte des objectifs de réduction des GES. C'est pourquoi la question du financement du transport en commun est importante à plusieurs égards.

Depuis la pandémie, les sociétés de transport ont vu l'achalandage diminuer, avec une reprise graduelle. Cependant, le niveau d'achalandage peine à atteindre les niveaux pré-pandémiques, ce qui engendre des pressions financières importantes sur les exploitants. Bien que les différents paliers de gouvernement aient octroyé d'importantes sommes d'aide financière d'urgence au cours des dernières années, le transport collectif fait maintenant face à un défi financier structurel.

Nous tenons à souligner que le transport en commun revêt une importance particulière pour les nombreuses zones à fort potentiel de la région métropolitaine, où la mobilité favorisera leur développement. L'Est de Montréal est un exemple probant d'une zone qui pourrait abriter de nombreuses entreprises et logements.

En 2022, la Chambre a participé à la consultation publique sur le financement permanent du transport en commun. Elle y a parlé de deux principes de base. Premièrement, le financement ne peut dépendre d'une décision budgétaire conjoncturelle. Deuxièmement, il est nécessaire de respecter le rôle des acteurs locaux et provinciaux dans l'établissement des priorités d'investissement. La Chambre préconise également l'arrimage entre le développement de l'habitation et du transport en commun dans le but d'accroître les synergies et la croissance économique de la métropole. En outre, dans une logique de développement durable, elle prône depuis de nombreuses années le développement de l'offre en habitation à proximité d'axes structurants de transports en commun selon le principe de l'aménagement axé sur le transport en commun (*transit-oriented development* – TOD).

De plus, la Chambre demande que la mise en place du financement permanent du transport en commun jette les bases d'une vision à long terme. Cette vision doit permettre une meilleure planification des investissements majeurs requis, l'envoi de signaux clairs aux autres ordres de gouvernement, qui sont aussi des partenaires financiers, ainsi que la réalisation sur une base itérative et permanente du prolongement des réseaux de transport collectif.

Recommandation n° 8 : Poursuivre la mise en place d'un financement permanent, prévisible et indexé du transport en commun à l'horizon 2026-2027.

Investir dans les infrastructures stratégiques de la métropole

Outre le transport en commun, les municipalités font face à de nombreux défis sur le plan des infrastructures, ce qui exerce une pression sur leurs finances. Nous pensons ici notamment aux infrastructures liées à l'adaptation aux changements climatiques. En ce sens, la Chambre estime que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer afin de soutenir les municipalités, en étroite collaboration avec le gouvernement du Québec.

Le projet du Nouveau Vic, porté par l'Université McGill, est un projet important pour la communauté d'affaires de la métropole. En effet, la transformation de l'ancien hôpital Royal Victoria permettra d'enrichir l'offre montréalaise d'enseignement supérieur et de solidifier le positionnement de Montréal en tant que pôle du savoir tout en préservant le patrimoine de la métropole. Les retombées du Nouveau Vic dépassent le territoire montréalais. Le gouvernement du Québec a financé une part de ce projet et la Ville y collabore également. Au niveau fédéral, le Nouveau Vic se qualifierait avantageusement dans le programme Investir au Canada, dont des sommes sont disponibles pour les projets québécois. Nous souhaitons que les deux

ordres de gouvernement fassent preuve de collaboration afin d'octroyer rapidement des sommes pour le développement du Nouveau Vic afin de compléter son montage financier.

Recommandation n° 9 : Octroyer des sommes à partir du programme Investir au Canada pour assurer la réalisation du projet du Nouveau Vic.

Établir un nouveau partenariat avec les aéroports

Finalement, la Chambre souhaite amener le gouvernement fédéral à agir au sujet d'infrastructures de première importance pour la métropole et pour l'est du Canada. Les deux principaux aéroports du Grand Montréal, soit l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et l'aéroport Montréal-Mirabel, font actuellement face à des besoins importants en matière d'infrastructures. De fait, le modèle canadien de financement des aéroports, centré sur le paiement d'une redevance par les exploitants, représente un frein important à l'entretien et au développement de ces maillons névralgiques de notre économie. La situation est d'autant plus critique suite à la baisse importante des revenus des aéroports lors de crise causée par la COVID-19, dont les effets se feront sentir pendant des années.

Soucieuse de promouvoir la modernisation et le développement de ces infrastructures, la Chambre estime que le modèle actuel de redevances a atteint ses limites, après avoir été en place pendant trois décennies. En ce sens, le milieu des affaires de la métropole demande que les modalités entourant ces transferts soient revues. Nous estimons que les exploitants doivent disposer d'une plus grande partie des revenus qu'ils génèrent afin d'effectuer des investissements qui favoriseront la concurrence et la connectivité du Grand Montréal et de l'est du pays.

À cet effet, la Chambre croit qu'une entente entre le gouvernement fédéral et les autorités aéroportuaires centrée sur le réinvestissement d'une partie des sommes versées sous forme de loyer permettrait de résorber le déficit d'entretien et de propulser le développement des infrastructures. Le prochain budget serait le moment opportun pour lancer un message de soutien sans équivoque aux aéroports.

Recommandation n° 10 : En collaboration avec le ministre des Transports, élaborer une nouvelle entente qui permettra aux autorités aéroportuaires de réinvestir une partie des sommes actuellement versées sous forme de loyer dans les infrastructures.

Conclusion

Après une relance réussie en 2021 et une année 2022 sous le signe de la croissance combinée à une forte inflation, les projections économiques pour 2023 indiquent une croissance anémique, voire une contraction du PIB.

Plusieurs éléments exercent une pression sur l'économie mondiale, comme l'instabilité géopolitique, qui affecte les chaînes d'approvisionnement, ou encore la hausse des taux d'intérêt. Les enjeux sont multiples et chose certaine, l'incertitude plane sur les entreprises et les particuliers.

La période couverte par le prochain budget est marquée par l'incertitude et en sera une de transition pour notre économie. Le gouvernement devra réunir les éléments pour traverser cette période difficile, mais également se préparer à la relance de son économie lorsque cette dernière montrera des signes de reprise.

Nous faisons face à des défis à court terme, notamment l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre. D'autres défis, entre autres l'urgence climatique, devront retenir l'attention des décideurs sur une plus grande période. Le budget 2023-2024 devra équilibrer ces priorités en plus d'être mis en œuvre dans un contexte macroéconomie particulier.

En ce sens, la Chambre souhaite que ces recommandations guident le gouvernement dans l'élaboration de son prochain budget.

Synthèse des recommandations

Recommandation n° 1 : Faire preuve de prudence dans la gestion des finances publiques en contexte de ralentissement et d'incertitude économiques en :

- maintenant la trajectoire vers l'équilibre budgétaire en 2027-2028;
- réservant une marge de manœuvre pour soutenir les entreprises et les particuliers selon l'ampleur du ralentissement, afin de stimuler la reprise économique.

Recommandation n° 2 : Allouer les sommes nécessaires afin d'accroître l'efficacité des services gouvernementaux et surveiller de près le décaissement des sommes déjà octroyées à cette fin.

Recommandation n° 3 : Doter Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada des ressources financières nécessaires pour réduire les arriérés des demandes et accélérer le traitement pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation n° 4 : Financer une stratégie gouvernementale ambitieuse visant à appuyer les entreprises de tous les secteurs, et particulièrement les PME, dans leur virage vert, en collaboration avec les organismes terrain.

Recommandation n° 5 : Financer des initiatives d'accélération du commerce intérieur canadien, notamment par le soutien à des missions commerciales et à des événements de développement d'affaires partout au pays.

Recommandation n° 6 : Déployer des sommes afin d'intensifier les efforts de promotion des avantages des ALE auprès des PME, notamment à travers des programmes d'aide et des outils destinés aux entrepreneurs.

Recommandation n° 7 : Financer la mise sur pied d'une stratégie fédérale pour les centres-villes des métropoles canadiennes.

Recommandation n° 8 : Poursuivre la mise en place d'un financement permanent, prévisible et indexé du transport en commun à l'horizon 2026-2027.

Recommandation n° 9 : Octroyer des sommes à partir du programme Investir au Canada pour assurer la réalisation du projet du Nouveau Vic.

Recommandation n° 10 : En collaboration avec le ministre des Transports, élaborer une nouvelle entente qui permettra aux autorités aéroportuaires de réinvestir une partie des sommes actuellement versées sous forme de loyer dans les infrastructures.